

Hervé CLAIN

*Expert Comptable*

*Commissaire aux Comptes*



Inscrit au Tableau de l'Ordre des  
Experts Comptables de la Réunion



**ILE DE LA REUNION TOURISME  
I.R.T**

**Association régie par la loi du 1er juillet 1901**

**4 rue Jules Thirel  
Immeuble la balance, bâtiment B  
97 460 SAINT PAUL**

\* \* \* \* \*

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
APPELEE A STATUER SUR LES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

\* \* \* \* \*

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

#### CONVENTION N°1                      FRAIS DE MISSION

##### Nature et objet :

L'association rembourse aux administrateurs amenés à se déplacer pour son compte les frais de mission engagés au titre du transport, de l'hébergement et des repas. Les frais sont remboursés sur production des pièces justificatives.

##### Modalités :

Comptabilisation dans les charges de l'exercice 2011 pour :

Transport	29 453,64 €
Hébergement	6 614,41 €
Frais de mission	<u>14 394,03 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>50 265,08 €</b>

Au bénéfice des administrateurs suivants :

	Transport	Hébergement	Frais de mission
Monsieur François BOYER	3 409,26 €	336 €	240 €
Monsieur Azeddine BOUALI	9 899,89 €	1 701,53 €	2 108,70 €
Monsieur Serge CAMATCHY	1 738,92 €	274,50 €	329,50 €
Madame Jacqueline FARREYROL	2 585,90 €	2 789,30 €	10 835,83 €
Madame FAVEUR LACROIX	4 554,79 €	945,00 €	640,00 €
Madame Virginie K/BIDI	2 500,20 €	110,08 €	0 €
Monsieur Gérard RIVIERE	4 764,68 €	460,00 €	240,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 453,64 €</b>	<b>6 614,41 €</b>	<b>14 394,03 €</b>

**CONVENTION N°2**

**REFACTURATION LOYER**  
**CESSION D'IMMOBILISATIONS**

Nature et objet :

Suite au déménagement de l'IRT, La REGION REUNION occupe les locaux sis place du vingt décembre à Saint Denis depuis décembre 2011. Une partie des locaux reste occupée par du personnel de l'IRT. Cette mise à disposition est gratuite.

A cette occasion, l'IRT a cédé à la REGION REUNION les agencements et aménagements qu'elle a effectués dans ces locaux à leur valeur nette comptable.

Modalités :

L'IRT a facturé à la REGION Réunion la totalité du loyer de décembre 2011 pour 22 568.58 € et les immobilisations pour 131 593.94 €

Comptabilisation dans les produits de l'exercice 2011

Au bénéfice des administrateurs suivants :

- Monsieur Serge CAMATCHY
- Madame Marie Andrée FAVEUR LACROIX
- Monsieur Dominique FOURNEL
- Madame Virginie K/BIDI
- Madame Patricia KICHENAMAN DOXIVILLE
- Madame Patricia PILORGET
- Madame Nadia RAMASSAMY
- Monsieur Yoland VELLEZEN

A

**CONVENTION N°3**

**MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

Nature et objet :

Afin d'accompagner la Fédération Régionale du Tourisme (FRT) dans la réalisation de ses principales missions, L'IRT met à disposition de la FRT deux de ses salariés réunissant les compétences nécessaires à cette dernière.

Modalités :

Une convention a été signée en date du 1<sup>er</sup> juin 2011 couvrant la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2011. Il est prévu que la rémunération de ces deux salariés reste à la charge de l'IRT.

Au bénéfice des administrateurs suivants :

- Monsieur Azeddine BOUALI

**CONVENTION N°4**

**MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

Nature et objet :

Dans le cadre du partenariat signé entre l'IRT et l'association Gite de France (GDF) le 11 juillet 2011 qui clarifie le champ d'action des deux structures, GDF a besoin du concours de deux conseillers techniques.

Deux des salariés de l'IRT réunissent les compétences nécessaires pour mener à bien ces missions. L'IRT décide de mettre à disposition de la FRT ces deux personnes.

Modalités :

Une convention a été signée en date du 31 août 2011 couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2011. Il est prévu que la rémunération de ces deux salariés reste à la charge de l'IRT ainsi que les frais de formation et de matériel. L'IRT attribue également 10 000 € à GDF pour les frais de déplacement et de mission des deux techniciens.

Au bénéfice des administrateurs suivants :

- Monsieur François BOYER

Saint Denis, le

6/9/2012

Hervé CLAIN  
Commissaire aux Comptes